



**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT P2-Z-3001-144-25
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT À CRÉER LA ZONE P-767 À MÊME LES ZONES C-708 ET H-710 ET
À PERMETTRE L'USAGE « COMMUNAUTAIRE – PARC ET ESPACE VERT (P3) »
DANS LA ZONE P-767 DANS LE SECTEUR DU PARC MOÏSE-PRÉSENT**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2024-12-791, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Luc Daoust lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P1-Z-3001-144-24 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024, par la résolution 2024-12-805;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'annexe « A – Plan de zonage » du règlement Z-3001 est modifiée par la création de la zone P-767 à même les zones C-708 et H-710, afin de permettre l'usage « Communautaire – Parc et espace vert (P3) », laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3

L'annexe « C – Grilles des usages et des normes » du règlement Z-3001 est modifiée par l'ajout de la grille des usages et des normes de la zone P-767, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

ENTRÉE EN VIGUEURArticle 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce date.

Le maire,

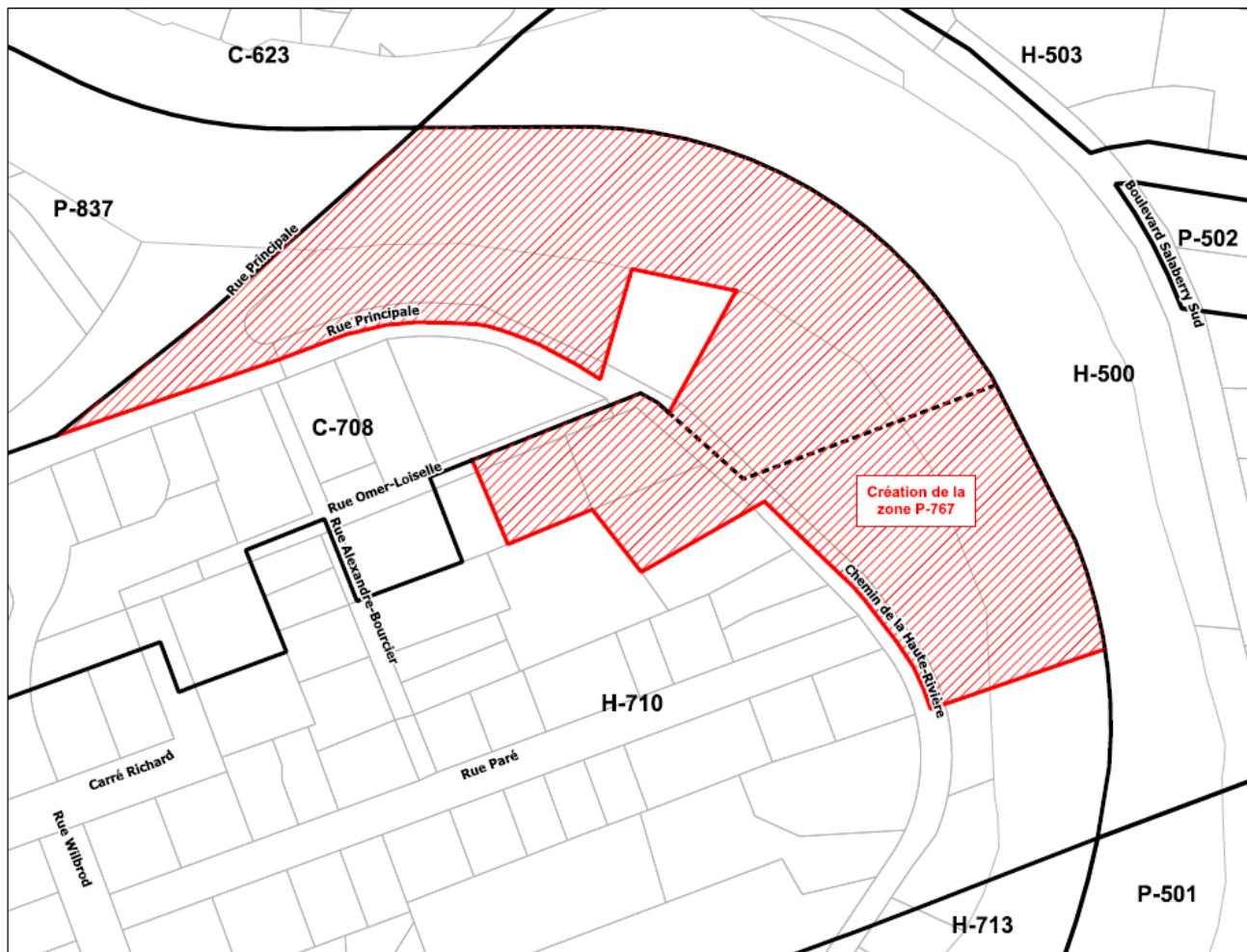
Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	9 décembre 2024
Dépôt du projet de règlement :	9 décembre 2024
Adoption du premier projet :	9 décembre 2024
Tenue de l'assemblée publique :	9 janvier 2025
Adoption du second projet :	<input type="text"/> date
Adoption du règlement :	<input type="text"/> date
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	<input type="text"/> date

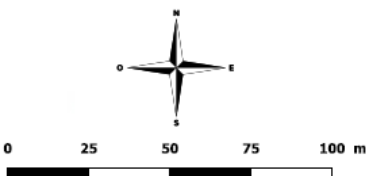
RÈGLEMENT Z-3001-144-24



PROJET :
**Annexe « A »
Amendement au zonage**

**Création de la zone P-767 à
même les zones C-708 et H-710**

- LÉGENDE :
- Nouvelle zone P-767
 - Nouvelle limite
 - Limite modifiée
 - Limite non modifiée



Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 29 novembre 2024
Plan : Z-3001-144-24 1/1

